

**RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL À L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DE NEUCHÂTEL
QUEST CONCERNANT LE MANDAT CITOYEN INTITULÉ « AUGMENTATION DE LA
SÉCURITÉ POUR LES PIÉTONS AU PARKING DE L'HERMANN RUSS – TROTTOIR
ÉLARGI » MC-NEO-002**

Mesdames, Messieurs,

En date du 16 janvier 2024, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé le mandat citoyen mentionné ci-dessus pour règlement. Conformément à l'article 12 du règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022, nous vous remettons le présent rapport en réponse à ces mandats citoyens.

Rappel du texte de la demande et des propositions

Un parking se trouve devant la place de jeux Hermann Russ et l'entrée du Parascolaire Cerf-Volant. Il n'existe aucune option sûre pour les piétons (en grande partie des enfants) de traverser ce parking.

Le début des travaux de réaménagement de cette place est attendu depuis des années.

Les propositions sont dès lors les suivantes

- Élargir à court terme le trottoir (pour que 2 personnes côte à côte ou une personne avec une poussette puissent marcher confortablement) de l'entrée de la blanchisserie Alfaset jusqu'au débouché sur la rue Guillaume Farel.
- Un marquage de couleur sur le revêtement de la traversée piétonne de la rue Guillaume Farel (de la sortie du parking à la place Suchard).

1. Contexte

Le Conseil général a octroyé un crédit pour le réaménagement de la rue et de la place du Clos-de-Serrières en août 2020. Cependant, un référendum a été lancé et l'avancement du projet a dû être mis en pause dans l'attente de la votation de juin 2021.

Bien que les citoyens aient plébiscité le projet de réaménagement de la rue de Clos-de-Serrières, le Conseil communal a été contraint de reporter la demande de co-financement correspondant au programme d'agglomération de la Confédération de 3^e génération à celle de la 4^e génération. Afin de pouvoir bénéficier de ces subventions, le calendrier de réalisation doit se coordonner à celui de la Confédération et la réalisation ne peut débuter avant 2024.

Après un appel d'offres ouvert réalisé en 2022, le groupement de mandataires sélectionnés assisté par le Service du développement territorial de la Ville a travaillé sur la phase de projet de l'ouvrage.

Depuis la votation le 13 juin 2021, la poursuite du projet a permis d'identifier deux problèmes non connus au moment du vote et qui ont freiné le calendrier de réalisation :

- L'entreprise TransN a prévu de mettre des trolleybus déperchables à batteries sur la ligne 102 qui circule sur les rues du Clos-de-Serrières et de Tivoli. Les essais actuellement en cours du côté de Marin ont pris du retard et ne permettent dès lors pas à TransN de prendre une décision avant 2026 sur le tronçon de Serrières. La suppression de la ligne de contact permettra une requalification de l'axe routier nettement plus qualitative notamment, car elle permettra de planter des arbres.
- VITEOS prévoit la pose du chauffage à distance dans le quartier ces prochaines années. Les tracés et le calendrier de réalisation sont en cours de consolidation.

Du fait de ces deux incertitudes qui ont une grande influence sur le choix définitif de l'aménagement de l'espace public et éviter que le chantier ne s'étale sur plusieurs années, il a été décidé de débiter les travaux sur la place du Clos-de-Serrières et de reporter les travaux sur les rues du Clos-de-Serrières et de Tivoli.

2. Le projet dès automne 2024

Des travaux importants seront entrepris dès l'automne 2024, et sous réserve de l'octroi du permis de construire, sur la place du Clos-de-Serrières, située entre l'école et le parascolaire, devant la place de jeux Hermann Russ et l'entrée du Parascolaire Cerf-Volant. Le projet inclura des mesures spécifiques pour renforcer la sécurité des lieux, notamment en réaménageant le parking, afin de répondre aux besoins de la population et de garantir un environnement sécurisé pour les élèves et les résidents et donc de répondre aux demandes du présent mandat citoyenne, sans besoin d'anticiper ces travaux par des mesures temporaires.

En parallèle du projet de réaménagement du Clos-de-Serrières, il est prévu de mettre en place une grande zone 30 km/h au second semestre 2024 qui intégrera l'ensemble du réseau routier de Serrières, incluant l'axe Clos-de-Serrières – Tivoli – Evole ainsi que celui de Maillefer – Martenet. Cette mesure contribuera à améliorer la sécurité des usagers de la route dans l'ensemble du quartier, en particulier des piétons et des cyclistes. Finalement, la zone 30 réalisée en 2023 du côté de Milvignes sera prolongée sur la rue du Clos-de-Serrières jusqu'au carrefour avec les rues Isabelle-de-Charrière et la rue Pierre-de-Vingle. Cette zone 30 inclura la traversée piétonne de la rue Guillaume Farel (de la sortie du parking à la place Suchard) et un passage piéton sera maintenu pour permettre une traversée sécurisée en direction de la rue des Battieux.

Toujours concernant la place du Clos-de-Serrières, nous vous informons que le restaurant du Clos qui a été racheté par la Ville en 2020 devrait rouvrir prochainement. Il contribuera encore plus à faire vivre la place qui, comme cité précédemment, sera réaménagée.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 24 juin 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,



Mauro Moruzzi

Le chancelier,



Daniel Veuve